



CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE



10383/12

(OR. en)

PRESSE 219

PR CO 32

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

3170^e session du Conseil

Affaires générales

COMMERCE

Bruxelles, le 31 mai 2012

Présidente

Mme Pia Olsen Dyhr

Ministre du commerce extérieur et de l'investissement
du Danemark

P R E S S E

Rue de la Loi, 175 B – 1048 BRUXELLES Tél.: +32 (0)2 281 6083 / 6319 Fax: +32 (0)2 281 8026
press.office@consilium.europa.eu <http://www.consilium.europa.eu/Newsroom>

10383/12

1
FR

Principaux résultats du Conseil

*Le Conseil a approuvé la signature et l'application provisoire d'un accord de libre-échange avec la **Colombie** et le **Pérou**.*

*Il a également approuvé l'ouverture de négociations en vue de la conclusion d'un accord de libre-échange avec le **Viêt Nam**.*

*Le Conseil a été informé de la conclusion fructueuse des négociations avec le Parlement européen sur les projets de règlements relatifs aux **traités bilatéraux d'investissement** et à la réforme du **système de préférences généralisées** de l'UE. Ces accords ouvrent la voie à l'adoption définitive de ces règlements.*

*Le Conseil a débattu de la contribution du commerce à la stratégie de **croissance**, dans la perspective de la réunion du Conseil européen de juin. Il a fait le point sur le résultats d'un "exercice de délimitation" relatif à la conclusion d'un éventuel accord de libre-échange avec le **Japon**, et a examiné les progrès réalisés concernant un accord économique et commercial avec le **Canada**, ainsi que les travaux d'un groupe UE-**États-Unis** de haut niveau pour la croissance et l'emploi. Il a aussi débattu de la libéralisation du commerce dans le secteur "**vert**".*

SOMMAIRE¹

PARTICIPANTS.....	5
--------------------------	----------

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

COMMERCE ET CROISSANCE VERTE	7
RELATIONS COMMERCIALES ENTRE L'UE ET LE JAPON	8
GROUPE UE-ÉTATS-UNIS DE HAUT NIVEAU POUR LA CROISSANCE ET L'EMPLOI	9
NÉGOCIATIONS COMMERCIALES ENTRE L'UE ET LE CANADA.....	10
LA CONTRIBUTION DU COMMERCE À LA STRATÉGIE DE CROISSANCE	11
DIVERS	12
Argentine: mesures commerciales restrictives.....	12
Travaux en cours sur des propositions législatives: traités bilatéraux d'investissement et SPG	12

AUTRES POINTS APPROUVÉS

COMMERCE

– Négociations relatives à l'accord de libre-échange avec le Viêt Nam	13
– Accord de libre-échange UE-Colombie/ Pérou	14
– Protection des indications géographiques - Accord entre l'UE et la Moldavie.....	15

¹

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

- Dialogue avec la Géorgie sur les visas 16
- Mesures restrictives 16
- Relations avec la Croatie 16

ENVIRONNEMENT

- Convention CITES 16

PARTICIPANTS

Belgique:

M. Didier REYNDERS

Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères,
du commerce extérieur et des affaires européennes

Bulgarie:

M. Dimiter TZANTCHEV

Représentant permanent

République tchèque:

M. Milan HOVORKA

Vice-ministre de l'industrie et du commerce

Danemark:

Mme Pia Olsen DYHR

Ministre du commerce extérieur et de l'investissement

Allemagne:

Mme Anne Ruth HERKES

Secrétaire d'État, ministère fédéral de l'économie et de la
technologie

Estonie:

M. Matti MAASIKAS

Représentant permanent

Irlande:

M. Richard BRUTON

Ministre du travail, des entreprises et de l'innovation

Grèce:

M. Ioannis DRIMOUSSIS

Secrétaire général, ministère du développement, de la
compétitivité et de la marine marchande

Espagne:

M. Jaime GARCÍA-LEGAZ PONCE

Secrétaire d'État au commerce

France:

M. Philippe ETIENNE

Représentant permanent

Italie:

M. Massimo VARI

Secrétaire d'État chargé du développement économique

Chypre:

M. Neoklis SYLKIOTIS

Ministre du commerce, de l'industrie et du tourisme

Lettonie:

M. Juris PŪCE

Secrétaire d'État, ministère de l'économie

Lituanie:

M. Egidijus MEILŪNAS

Vice-ministre des affaires étrangères

Luxembourg:

M. Christian BRAUN

Représentant permanent

Hongrie:

M. János MARTONYI

Ministre des affaires étrangères

Malte:

M. Alfred CAMILLERI

Secrétaire permanent, ministère des finances, de
l'économie et des investissements

Pays-Bas:

M. Pieter de GOOIJER

Représentant permanent

Autriche:

M. Walter GRAHAMMER

Représentant permanent

Pologne:

M. Andrzej DYCHA

Sous-secrétaire d'État au ministère de l'économie

Portugal:

M. Miguel MORAIS LEITÃO

Secrétaire d'État adjoint, chargé des affaires européennes

Roumanie:

M. Lucian ISAR

Ministre délégué pour les relations avec le milieu des affaires

Slovénie:

M. Uroš ROŽIČ

Secrétaire d'État, ministère du développement économique et des technologies

Slovaquie:

M. Ivan KORČOK

Représentant permanent

Finlande:

M. Alexander STUBB

Ministre des affaires européennes et du commerce extérieur

Suède:

Mme Ewa BJÖRLING

Ministre du commerce

Royaume-Uni:

M. Norman LAMB

Ministre des relations professionnelles, des questions de consommation et des affaires postales

Commission:

M. Karel DE GUCHT

Membre

Le gouvernement du pays en voie d'adhésion était représenté comme suit:

Croatie:

M. Denis ČAJO

Chef du Bureau d'État pour la politique commerciale

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT**COMMERCE ET CROISSANCE VERTE**

Le Conseil a discuté de commerce et de croissance "verte". Il a souligné qu'il importe de promouvoir la libéralisation du commerce des biens environnementaux, en mettant l'accent sur l'engagement avec des partenaires au niveau bilatéral, notamment dans le cadre des négociations qui sont en cours en vue de la conclusion d'accords de libre-échange.

Il a également débattu de la manière d'obtenir un soutien en faveur d'un accord plurilatéral sur l'élimination des obstacles tarifaires et non tarifaires à l'échange des biens et services environnementaux.

La future présidence chypriote a fait part de son intention de poursuivre les travaux concernant les croissance verte.

RELATIONS COMMERCIALES ENTRE L'UE ET LE JAPON

Le Conseil a été informé par la Commission des résultats d'un "exercice de délimitation" mené dans le but d'étudier la possibilité de conclure un éventuel accord de libre-échange.

Il s'est félicité des progrès réalisés lors de l'exercice de délimitation, tout en prenant note de plusieurs sujets d'inquiétude exprimés au cours de la discussion.

La Commission a indiqué que l'exercice de délimitation avait été mené à son terme, et qu'elle présentera prochainement au Conseil un projet de mandat et de directives de négociation visant à l'autoriser à ouvrir des négociations en vue de la conclusion d'un accord de libre-échange avec le Japon.

L'exercice de délimitation a été lancé dans le prolongement du sommet UE-Japon qui s'est tenu à Bruxelles en mai 2011, dans le but de définir la portée et le niveau d'ambition de futures négociations en vue de la conclusion d'un accord de libre-échange. Le groupe chargé de l'exercice de délimitation s'est réuni à plusieurs reprises.

GROUPE UE-ÉTATS-UNIS DE HAUT NIVEAU POUR LA CROISSANCE ET L'EMPLOI

Le Conseil a reçu de la Commission des informations sur les progrès réalisés par un groupe UE-États-Unis de haut niveau en matière d'évaluation des possibilités de poursuivre le renforcement des relations économiques entre l'UE et les États-Unis. Il a été informé par le membre de la Commission chargé du commerce, M. Karel De Gucht, des toutes dernières évolutions constatées dans les discussions, ainsi que des perspectives qui s'offrent de conclure un rapport intérimaire en juin.

Le Conseil a déclaré qu'il soutenait pleinement l'approche de la Commission.

Lors du sommet qui s'est tenu entre l'UE et les États-Unis en novembre 2011 à Washington, DC, les dirigeants ont demandé que soit institué un groupe de travail de haut niveau pour l'emploi et la croissance, dont l'objectif serait de recenser les possibilités d'approfondissement des relations économiques entre l'UE et les États-Unis. Le groupe de travail, coprésidé par M. De Gucht, membre de la Commission chargé du commerce, et par M. Ron Kirk, représentant des États-Unis pour les questions commerciales, devrait présenter ses conclusions et recommandations pour la fin 2012, un rapport intérimaire étant prévu en juin.

Il est prévu que M. De Gucht se rende à Washington, DC, au début du mois de juin afin de s'entretenir avec M. Ron Kirk et M. Michael Froman, assistant adjoint du président, afin d'achever l'élaboration du rapport intérimaire.

NÉGOCIATIONS COMMERCIALES ENTRE L'UE ET LE CANADA

Le Conseil a fait le point sur les négociations engagées avec le Canada en vue de la conclusion d'un vaste accord économique et commercial. Il a abordé les principales questions en suspens, notamment les règles d'origine et les droits de propriété intellectuelle, en accordant une attention particulière aux produits pharmaceutiques.

Le Conseil a reçu de la Commission des informations sur les progrès accomplis, notamment dans les domaines de l'accès aux marchés pour les marchandises, des marchés publics, des services, du règlement des différends et, dans une moindre mesure, des questions sanitaires et phytosanitaires et de la protection des investissements.

Il a pris note de l'appréciation par la Commission des perspectives de conclure l'accord dans un proche avenir, et a réclamé une transparence complète des dernières étapes de la négociation.

LA CONTRIBUTION DU COMMERCE À LA STRATÉGIE DE CROISSANCE

Le Conseil a débattu de la contribution du commerce à la croissance économique et à l'emploi, dans la perspective de la réunion du Conseil européen des 28 et 29 juin, qui devrait être consacrée aux moyens de stimuler l'économie européenne.

Le Conseil a souligné l'importance du commerce international, de l'investissement et de l'intégration du marché, qui sont les principaux moteurs d'une croissance forte, durable et équilibrée, et il a invité la Commission à promouvoir l'ouverture au commerce avec des partenaires commerciaux stratégiques.

Lors de sa réunion du mois de mars, le Conseil européen a lancé un appel en faveur de la levée des barrières commerciales et de l'amélioration de l'accès au marché et des conditions d'investissement. Il veut évaluer les progrès accomplis lors de sa réunion de juin et il souhaite examiner la manière d'approfondir les relations en matière de commerce et d'investissement avec les principaux partenaires internationaux.

DIVERS

Argentine: mesures commerciales restrictives

À la demande de la délégation espagnole, la Commission a informé le Conseil sur les mesures prises ou envisagées en réponse aux mesures restrictives adoptées par l'Argentine en matière de commerce et d'investissement, dont sa récente décision de saisir la participation majoritaire détenue par la société espagnole Repsol dans la société énergétique argentine YPF.

Travaux en cours sur des propositions législatives: traités bilatéraux d'investissement et SPG

Le Conseil a été informé par la présidence de la conclusion fructueuse des négociations avec des représentants du Parlement européen sur des projets de règlements concernant:

- les traités bilatéraux d'investissement et
- la réforme du système de préférence généralisées de l'UE (SPG).

Ces accords ouvrent la voie à l'adoption définitive de ces règlements.

*

* *

Au cours du déjeuner, les ministres ont fait le point sur l'état d'avancement d'un accord de libre-échange avec l'**Inde** et ont discuté des relations commerciales avec la **Chine**.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

COMMERCE

Négociations relatives à l'accord de libre-échange avec le Viêt Nam

Le Conseil a adopté une décision autorisant la Commission à entamer des négociations avec le Viêt Nam en vue de la conclusion d'un accord de libre-échange.

Le Viêt Nam sera le troisième pays de l'ASEAN à négocier un accord de libre-échange avec l'UE; les négociations devraient débuter sous peu. Des négociations sont déjà en cours avec Singapour et la Malaisie.

En 2007, le Conseil est convenu de lancer des négociations en vue de la conclusion d'un accord de libre-échange interrégional avec les pays de l'ASEAN, mais celles-ci ont été suspendues en 2009. En décembre 2009, le Conseil a décidé de poursuivre les négociations sur l'accord de libre-échange avec les pays de l'ASEAN dans un cadre bilatéral, tout en maintenant l'objectif stratégique d'un accord de libre-échange interrégional.

Accord de libre-échange UE-Colombie/ Pérou

Le Conseil a adopté une décision approuvant la signature et l'application provisoire de l'accord multipartite de libre-échange avec la Colombie et le Pérou.

L'accord, paraphé en mars 2011, vise à supprimer les droits de douane élevés, à lever les obstacles techniques aux échanges, à libéraliser les marchés des services, à protéger des indications géographiques de l'UE et à ouvrir les marchés publics. Il comporte des engagements sur la mise en œuvre de normes en matière de travail et d'environnement ainsi que des procédures rapides et efficaces pour régler les litiges. Il permettra d'obtenir des conditions similaires à celles dont bénéficient les autres concurrents dans la région, notamment les États-Unis.

Le Conseil était parvenu, en mars 2012, à un accord politique sur la signature et l'application provisoire de l'accord. Fondé sur le principe de l'intégration régionale, cet accord demeure ouvert à la signature de la Bolivie et de l'Équateur, les deux autres membres de la Communauté andine.

Les négociations engagées en vue d'un accord d'association de région à région avec la Communauté andine comprenant un dialogue politique ainsi qu'un volet de coopération et d'échanges, ont été suspendues en juin 2008. En janvier 2009, le Conseil a autorisé la Commission à négocier un accord commercial multipartite avec les différents États membres de la Communauté andine (la Bolivie, la Colombie, l'Équateur et le Pérou).

Protection des indications géographiques - Accord entre l'UE et la Moldavie

Le Conseil a adopté une décision autorisant la signature de l'accord avec la République de Moldavie relatif à la protection des indications géographiques des produits agricoles et des denrées alimentaires (doc. [8737/12](#)).

Avec cet accord, l'UE et la Moldavie visent la protection réciproque des indications géographiques (IG), afin d'améliorer les conditions des échanges bilatéraux, de promouvoir la qualité dans la chaîne alimentaire et d'encourager un développement rural durable. Avec cet accord, l'UE visait deux objectifs: d'une part, développer l'utilisation et la protection du système des indications géographiques (la Moldavie protégera la totalité de la liste des indications géographiques de l'UE) et, d'autre part, intervenir à la source d'abus potentiels concernant les indications géographiques de l'UE. Pour sa part, la Moldavie est intéressée par le développement et la protection de ses indications géographiques actuelles sur le territoire de l'UE et par le renforcement de ses relations avec l'UE.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Dialogue avec la Géorgie sur les visas

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

"Le Conseil se félicite de l'intention de la Commission d'engager avec la Géorgie un dialogue sur les visas et d'associer pleinement le Conseil et les États membres de l'UE à chaque étape de ce dialogue."

Mesures restrictives

Le Conseil a décidé de former un pourvoi contre l'arrêt rendu par le Tribunal de l'UE dans les affaires jointes T-439/10 (*Fulmen/ Conseil*) et T-440/10 (*Fereydoun Mahmoudian/ Conseil*) relatives aux mesures restrictives prises par l'UE à l'encontre de l'Iran et aux principes généraux sur lesquels reposent les mesures restrictives de l'UE.

Relations avec la Croatie

Le Conseil a approuvé la position qui doit être adoptée par l'UE lors de la huitième réunion du Conseil de stabilisation et d'association UE-Croatie, qui doit se tenir le 6 juin à Bruxelles.

ENVIRONNEMENT

Convention CITES

Le Conseil a adopté une décision relative à la soumission d'une demande de modification de l'annexe III de la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) (doc. 9494/12) afin d'y inclure le requin taupe (*Lamna nasus*), espèce sensible à la pression des activités de pêche du fait de sa faible productivité.

La demande sera soumise au secrétariat de la CITES par les États membres agissant conjointement dans l'intérêt de l'Union.